

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continus,
d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne et départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	Paris et les autres départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne 20 cent	Un an..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

29 *Avril*. — Le Parquet de Fontainebleau fait procéder à l'arrestation d'une bande de vingt voleurs auxquels sont attribués en cette ville, cinquante-deux vols et deux assassinats. Cette affaire dont on ne connaît pas encore tous les détails a donné lieu à l'audition de près de trois cents témoins.

30 *Avril*. — En raison de l'élévation croissante du prix du blé, M. Méline président du conseil des ministres entretient ses collègues de la situation du marché des blés et annonce son intention de réunir, à bref délai, la section permanente du Conseil supérieur de l'agriculture.

1^{er} *Mai*. — Les dépêches de source américaine annoncent qu'un combat naval très vif a eu lieu devant Manille, capital de l'archipel des Philippines. La flotte espagnole aurait été en partie détruite, mais les pertes des américains seraient également très sensibles.

— La reine Victoria, à son retour de Nice, et après avoir été retenue à Cherbourg par le mauvais temps, quitte cette ville à bord de son yacht *Victoria-and-Albert*, pour regagner l'Angleterre.

— Mort à l'âge de cinquante-neuf ans, de M. Licard, sénateur républicain des Ardennés.

2 *Mai*. — La course d'automobiles,

de Périgueux est marqué par un accident très grave: A peu de distance du point de départ, M. de Montaignac ayant voulu, dans une descente, dépasser la voiture qui précédait la sienne, heurte le véhicule qui va tomber à deux mètres en contre-bas de la route, s'étant approché du lieu de l'accident, l'autre voiture tombe également au bas du talus et M. de Montaignac et son domestique, horriblement blessés sont relevés et transportés mourants à l'hospice de Périgueux.

3 *Mai* — La Commission permanente du Conseil supérieur de l'Agriculture, réunie sous la présidence de M. Méline, afin d'examiner la situation du commerce des blés, émet l'avis que les droits de douane sur les blés soient suspendus jusqu'au premier Juillet prochain. Le décret est soumis dans la soirée à la signature de M. le Président de la République.

— Un très violent incendie détruit à Bayonne l'établissement secondaire d'enseignement libre, comptant trois cents élèves. Il n'y a pas lieu de regretter d'accident de personnes, mais les dégâts matériels sont importants.

4 *Mai* — Anniversaire de la catastrophe du bazar de la Charité, et pose de la première pierre de la chapelle commémorative de la rue Jean-Goujon, par Mgr Richard, archevêque de Paris.

— Les récents événements des Iles Philippines causent en Espagne une

impression fâcheuse qui se traduit par des troubles assez inquiétants sur divers points du territoire. La séance des Cortès est elle-même agitée par une vive interpellation de M. Salmeron, ancien président de la République espagnole.

5 Mai. — On continue à être à peu près sans nouvelles des Iles Philippines, par suite de la rupture du câble; néanmoins, les journaux de Londres publient une dépêche annonçant l'arrivée à Washington du rapport de l'amiral Dewey, faisant connaître la prise de Manille par les américains, dont le drapeau flotterait actuellement sur les Philippines.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Lundi dernier, deux jeunes cyclistes descendaient à fond de train la grande côte de Dammartin à Saint-Mard, lorsque tout à coup, l'un d'eux se voyant entouré de flammes, n'eut que le temps de se jeter vivement à terre et de se dépouiller de ses vêtements qui s'étaient subitement mis en feu.

Grâce à cette promptitude de décision et à son agilité, ce jeune homme a échappé à un accident grave qui peut-être aurait eu des conséquences fatales, car déjà l'épiderme commençait à être assez sérieusement atteint, et un retard de quelques minutes l'aurait mis dans l'impossibilité d'agir comme il l'a fait prudemment.

C'est à une étincelle de cigarettes que cet accident est attribué.

— M. Pigeaux (Charles-Xavier), Md houcher à Dammartin, vient d'être désigné par le sort, au nombre des 36 jurés appelés à siéger aux Assises du 9 Mai prochain.

MOUSSY-LE-NEUF

M. Brancart (Etienne-Alexis), propriétaire à Moussy-le-Neuf est désigné comme membre du Jury des assises, le 9 Mai prochain.

LAGNY-LE-SEC

Deux belges, manouvriers à Lagny-le-Sec, se sont emparés d'effets d'habillement évalués 33 fr., appartenant aux époux Levasseur, et ont pris la fuite. On ne sait ce qu'ils sont devenus.

NANTEUIL

Par décision ministérielle du 20 avril, M. Lefebvre, conducteur des ponts-et-chaussées de 4^e classe à Nanteuil, est promu à la 3^e classe

ERMENONVILLE

Aux termes d'un décret présidentiel du 26 avril, M. Gagneux a été nommé sous lieutenant de la subdivision de sapeurs-pompiers, en remplacement de M. Cauchois, décédé.

MITRY-MORY

Il nous est particulièrement agréable d'apprendre qu'un témoignage de satisfaction a été adressé par M. l'Inspecteur d'académie, au zèle et très sympathique instituteur de Mitry-Mory, M. Bled, ainsi qu'à sa non moins dévouée adjointe, Mme Bled, née Gibert, pour la capacité professionnelle et le dévouement dont ils n'ont cessé, jusqu'à présent, de faire preuve dans leur méthode d'enseignement.

Nous adressons nos vives félicitations à M. et Mme Bled, pour cette modeste récompense de leurs efforts, dans l'espoir de leur voir obtenir bientôt une marque plus palpable de l'encouragement dont ils sont jugés dignes par l'administration universitaire de Seine-et-Marne.

PLESSIS-BELLEVILLE

Vendredi, 23 avril, s'est terminé, devant la Justice de Paix de Nanteuil-le-Haudouin, le procès intenté par le sieur Aubry, aubergiste, à M. Petit, chef de gare.

Le sieur Aubry accusait M. Petit de l'avoir gravement injurié en présence

d'un voyageur dont il venait réclamer les bagages. Pour qui connaît le sympathique chef de gare du Plessis, sa bonne éducation, sa complaisance à l'égard du public, son empressement à obliger tous ceux qui ont affaire à la gare, l'accusation semblait au moins étonnante. Elle l'était si bien que les choses changèrent de face à l'audience: le sieur Aubry ne put arriver, malgré ses affirmations, à faire la preuve par témoins des faits reprochés à M. Petit, et, après trois audiences successives, il en arriva à se désister de la poursuite intentée contre le chef de gare.

Celui-ci avait, entre temps, formé une demande reconventionnelle contre le sieur Aubry et lui réclamait 200 fr. de dommages-intérêts pour tous les frais et dérangements que l'action intentée contre lui avait pu lui causer. En présence du désistement du sieur Aubry, M. Petit consentit à abandonner sa demande reconventionnelle, mais à cette condition que le sieur Aubry verserait au Bureau de bienfaisance du Plessis la somme de 25 fr., ce qui fut accepté par le sieur Aubry.

On nous dit que le sieur Aubry a été poussé à tenter ce procès par certains de ses amis qui l'ont bien mal conseillé, et il pourra méditer, à son aise, quand il aura acquitté les frais assez élevés de son procès, le vieux proverbe qui dit que « les conseillers ne sont pas les payeurs »

(Journal de Senlis)

CHARNY

Un violent orage s'est abattu sur Charny jendi soir, vers 7 h. 1/4. La foudre a détruit une meule de paille composée de 7,400 bottes et appartenant à M. Gustave Piot, cultivateur. Les pertes peuvent être évaluées à 2000 francs. Elles sont couvertes par une

assurance de 100,000 francs contractée avec la *Mutuelle de Seine-et-Marne*.

Les pompiers sont accourus immédiatement sur le lieu du sinistre et ont préservé à l'aide de bâches qu'ils ont arrosées fréquemment, les meules voisines qui seraient entièrement, sans ces précautions, devenues la proie des flammes.

A minuit tout danger était conjuré. Chacun a fait bravement son devoir.

(Écho de la Brie.)

Police Correctionnelle de Meaux.

Audience du 27 Avril 1898.

Saint-Pathus. — De Loor Gustave, âgé de 32 ans, sujet belge, est inculpé de vol.

De Loor habitait le même logement qu'un de ses compatriotes du nom de Van Laère. Le 6 avril, ce dernier s'aperçut que son aimable camarade lui avait pris 2 paires de chaussettes, 1 paire de gants, 1 couteau et une fourchette.

3 mois de prison.

Vinantes. — Boucher Alphonse, âgé de 26 ans, n'est sans doute pas près de recommencer la tentative qu'il a faite dernièrement dans la ferme de M. Roche.

Là, paraît-il, habite une charmante domestique dont Boucher s'est épris. Un jour donc, ou plutôt une de ces nuits dernières, l'amoureux tenta de pénétrer dans le nid de la tourterelle. Malheureusement, pour ce faire, il fallait casser un barreau, cela fit du bruit et le pauvre fut surpris en flagrant délit de... violation de domicile.

— Si seulement je n'avais été pincé qu'en sortant! s'écrie-t-il.

30 fr. d'amende avec application de la loi de sursis pour lui ôter l'envie de recommencer.



Société d'histoire et d'archéologie de Senlis

Notice:

CB:

SHAS



0 000000 110211

Thieux. — Le sieur Guérard Louis âgé de 32 ans. comparait pour contravention à la police des chemins de fer.

Guérard se trouvait dernièrement à Paris et s'appretait à revenir à Thieux quand il s'aperçut qu'il lui manquait 45 centimes.

— Comment faire ? se demanda-t-il si je ne prenais mon billet que pour Villeparisis et que je pousse jusqu'à Thieux. Le tout est de ne pas se faire voir.

Qui fut dit fut fait, mais il comptait sans le contrôleur qui s'aperçut du stratagème et qui l'emmena gratis jusqu'à Dammartin où le train s'arrêta et où on lui déclara procès-verbal.

16 fr. d'amende sans compter les frais. Tout cela pour économiser neuf sous !

(Indépendant)

ELECTION LÉGISLATIVE

Pour quiconque connaît l'esprit de prévoyance, de sagesse et de modération de la population du canton de Dammartin, il n'y a nullement lieu d'être surpris de l'accueil enthousiaste qu'en général, les électeurs de notre région ont fait au distingué Conseiller général du canton de Lagny, doublé d'un économiste expérimenté, qui a résolu déjà, par lui-même, au profit du personnel de son importante usine le gros problème social — *ce fameux tremplin électoral de la lutte croissante du Proletariat contre le Capital.* — qu'affrontent tour à tour les milices du parti socialiste, dont les efforts tendent à l'anéantissement des propriétés individuelles au profit de la création d'une fortune collective, dont les plus habiles seraient vraisemblablement les grands dispensateurs.

Le bienveillant directeur de la magnifique cité ouvrière de Noisiel ; le créateur des Primes d'ancienneté de services de cet essaim de plus de dix-sept-cents travailleurs des deux sexes ; l'organisateur de la Société coopérative des produits de consommation et de la Participation aux bénéfices de l'importante usine ; le fondateur des splendides Écoles gratuites et de la Maison de retraite de Noisiel ; le généreux bienfaiteur de tant d'Œuvres d'utilité publique et de bien-être social, a reçu partout l'accueil chaleureux qu'il méritait à tant de titres, et il n'est pas douteux qu'à Juilly, Longperrier, le Mesnil-Amelot, Moussy-le-Neuf, Moussy-le-Vieux, Thieux, Montgé, Saint-Soupplets, Monthyon et dans toutes les communes du Canton, les électeurs lui tiennent compte de la sollicitude qu'il ne cesse de déployer en faveur des travailleurs, dont il seconde si généreusement les efforts, en vue de les aider à combattre et à adoucir les dures nécessités de leur existence de labeur.

Faisant justice des ineptes racontars voire même des basses calomnies à l'aide desquels des adversaires sans scrupule s'efforcent de nuire à la réputation de M. Gaston Menier, en attribuant à de mesquins intérêts mercantiles tant de fondations humanitaires qui lui font le plus grand honneur, en le plaçant au nombre des plus intelligents industriels et des plus distingués philanthropes modernes, nos compatriotes accomplirent une œuvre de justice qui leur acquerra des droits à la reconnaissance publique.

Nous ne parlerons pas des électeurs de Saint-Mard et de Dammartin, ces deux communes sœurs, dont les intérêts sont solidaires, et qui auront à

coeur de manifester d'une façon non équivoque, les sentiments de reconnaissance qui les attachent à la personne de M. Gaston Menier, auquel ils sont redevables d'importants bienfaits, surtout en ce qui concerne le projet de Chemin de Fer destiné à réunir ces deux localités et à leur assurer, dans une large mesure, la prospérité industrielle et commerciale qu'elles réclament, et dont la privation est particulièrement sensible à la classe ouvrière, actuellement obligée d'aller chercher au loin la juste rétribution de son travail journalier.

Le projet de Tramway de Meaux-Saint-Soupplets, Dammartin, soumis en ce moment à une nouvelle et consciencieuse étude, ne saurait manquer de revenir bientôt en discussion devant notre Assemblée départementale, transformé, cette fois, en une ligne à voie normale, destinée à un important trafic entre les lignes de l'Est et du Nord. Les communes desservies par cette voie verraient bientôt renaitre par l'activité, l'aisance et le bien-être qui ont disparu insensiblement, laissant comme conséquence fatale de cette déchéance : l'abaissement de la valeur de la propriété foncière, un malaise considérable dans les entreprises de travaux publics, la ruine du commerce local, et l'avilissement des salaires de la classe ouvrière.

Puisqu'il dépend des électeurs du canton de Dammartin de voir se réaliser à bref délai, les projets qui leur sont chers, et qu'ils ont confiance dans la parole du grand Industriel de Noisiel, qui s'est engagé à leur en faciliter les moyens, ils ont tout à gagner à accorder leurs suffrages à M. Gaston Menier, qui leur offre de si sûres et si précieuses garanties.

Réunions publiques

Notre confrère du *Seine-et-Marne* donne en ces termes les résultats des réunions tenues ces jours derniers, à Saint-Mard et à Dammartin, sous la présidence de M. Gaston Menier :

Saint-Mard

Magnifique réunion, samedi dans cette commune où M. Gaston Menier venait exposer son programme, 80 électeurs étaient présents. Ils n'ont pas ménagé leurs applaudissements au candidat du congrès républicain progressiste. La netteté de ses déclarations les a littéralement enchantés.

Pour terminer, M. Menier a eu le plaisir d'annoncer aux assistants qu'il avait pu faire aboutir une des revendications de la commune. A la suite de démarches persistantes qu'il fit auprès de la compagnie du Nord, celle-ci d'accord avec le ministre des travaux publics, a accepté d'inscrire le nom de Saint-Mard sur le bâtiment principal de la gare à la suite de ceux de Dammartin-Juilly et de le porter également sur les indicateurs.

Ceci démontre que lorsque M. Menier promet quelque chose, il tient sa promesse.

Dammartin

Samedi soir, 400 personnes assistaient à la réunion, salle de la Grosse-Tête où M. Menier avait convié les électeurs à venir entendre son programme. Au bureau, M. Sarazanas présidait avec, à ses côtés, MM. Viel-Lamare et Duru, assesseurs.

Dans le développement de son programme, M. Menier s'est surtout attaché à signaler les inconvénients de l'impôt sur le revenu et à leur opposer les avantages de l'impôt sur le capital.

Puis quand il a rappelé qu'il avait obtenu au Conseil général une solution favorable au chemin de fer de Saint-Mard à Dammartin, des cris répétés de Vive Menier ! se sont élevés.

Soudainement, comme un électeur demandait au candidat ce qu'il pensait de l'affaire Dreyfus, la fanfare de Daumartin qui se trouvait dans la cour de la salle de réunion fit entendre la *Marseillaise*. M. Menier s'écria d'une voix vibrante :

— C'est aux accents de notre hymne national que je répondrai à la question qui m'est posée. Je suis pour le respect de la chose jugée et je réprovoque avec indignation les menées criminelles de ceux qui veulent porter atteinte à notre chère armée nationale.

On applaudit avec frénésie. On crie vive Menier ! Tout le monde serre la main du candidat qui descend dans la cour de l'Hôtel où la fanfare salue son arrivée par la *Marseillaise*.

La manifestation à cette minute est vraiment imposante. toutes les mains se tendent vers M. Menier, tous les fronts se découvrent sur son passage. Il répond à ces marques d'estime par des remerciements émus aux musiciens, et s'éloigne suivi des cris enthousiastes de : « Vive la République ! Vive Menier ! »

Les électeurs véritablement respectueux de la liberté de chacun, se sont bien gardés, au cours des diverses réunions qui ont eu lieu dans notre canton, de porter le trouble dans les discussions, afin de permettre aux candidats de s'expliquer librement sur la façon dont ils entendent régler leur ligne de conduite, au cas où ils seraient appelés à les représenter à la Chambre.

Les adversaires de M. Gaston Menier obéissant assurément à un mot d'ordre, on parvint à empêcher le sympathique candidat républicain-progressiste de communiquer avec les électeurs et, à Juilly, à Claye, comme à Thorigny, on a vu des bandes de gamins faire irruption dans la salle de réunion et y porter le désordre par des siffle-

ments, des cris, et leurs hurlements de fauves.

Cette conduite inqualifiable mérite d'être sévèrement jugée par le corps électoral, qui trouvera un sûr moyen de protestation. dans ce passage du manifeste du Comité républicain progressiste :

Patriotes !

En présence des doctrines néfastes du Collectivisme internationaliste qui menacent l'ordre social ; en présence de la campagne de discorde civile menée par les Socialistes qui n'osent pas, dans notre arrondissement, arborer leur drapeau ; en présence des manifestations criminelles des perturbateurs antipatriotes, qui attaquent notre Armée nationale, le devoir de tous les bons Français est de se grouper autour du seul candidat républicain et patriote **M. Gaston Menier**.

Les Agissements

« CROIX de SEINE-&-MARNE »

Un Journal soit-disant catholique, publié sous l'image du Dieu de Paix et de Charité, a entrepris en faveur du docteur Demars, une singulière campagne électorale. Si cette feuille se contentait de préconiser le programme et de vanter la personne de son candidat, nous n'aurions rien à dire, quelle que soit d'ailleurs notre manière de voir à cet égard. Mais non ! La « Croix de Seine-&-Marne » accueille et reproduit, non seulement les renseignements plus ou moins véridiques que lui envoient ses correspondants, mais encore et surtout les outrages et les injures dont ils émaillent à plaisir leurs grossières élucubrations sur les deux autres candidats de

notre circonscription : MM. Derveloy et Menier. Au fond même, il semble que toute cette campagne soit spécialement dirigée contre ce dernier.

Et en quels termes, bon Dieu ! sont rédigés ces entrefilets !

C'est à faire rougir les rédacteurs de la *Lanterne* elle-même ! Les concurrents du docteur Demars y sont traités de *repus*, *exploiteurs du peuple*, *tyranneaux*, et autres aménités qu'on ne s'attendrait guère à trouver dans un journal rédigé et dirigé, dit-on, par des prêtres. On se demande partout, non sans stupeur, comment une feuille catholique qui s'intitule « La Croix » peut imprimer de pareilles horreurs, et quel est l'inconscient personnage... ? qui les accueille et les couvre de sa responsabilité. !

Est-ce là l'exemple donné par le Christ, qui, s'il s'est toujours montré impitoyable pour l'erreur, n'a jamais cessé d'être plein de mansuétude pour les personnes ?

Non ! Ce monsieur n'a rien de ce qui constitue l'esprit sacerdotal ! Ce n'est même pas un bon chrétien ! Ce n'est qu'un vulgaire et odieux sectaire ! Voilà l'opinion de tous les catholiques et de tous les honnêtes gens sur son inqualifiable et inexplicable conduite.

Mais il y a mieux encore !

Le docteur Demars, interpellé par nous au sujet de la Séparation de l'Église et de l'État, a déclaré ici, devant une trentaine d'électeurs et devant M. Derveloy lui-même, que : *Cette séparation ne pouvait être radicale, parce qu'alors le Clergé, trop libre, deviendrait un potentat dangereux pour l'État.*

La Croix de Seine-et-Marne ignore

t-elle cette manière de voir ?

Ignore-t-elle aussi que M. le docteur Demars, son protégé, a maintes fois, notamment à Dammartin et à Juilly, déclaré qu'en cas de ballottage il se désisterait en faveur de M. Derveloy ?

Si la Croix n'en sait rien, je la plains, car elle est dupe et travaille maladroitement pour les pires ennemis de nos libertés religieuses. Si elle n'ignore rien, quel rôle joue-t-elle donc en cette affaire ?

Au lieu d'accueillir d'ineptes reportages, qu'elle examine, qu'elle discute les trois programmes en présence ! et elle ne tardera pas à se convaincre que le programme des *Républicains Progressistes*, sans donner aux catholiques tout ce qu'ils seraient en droit d'attendre d'un candidat consciencieusement Chrétien, est cependant le plus modéré, le plus loyal et partant, pour eux le plus acceptable des trois.

F. Brazillier.

BIBLIOGRAPHIE

L'ENFANT

par Michel Dolques.

En écrivant ce livre, l'auteur a voulu donner une leçon à l'enfant !

Ce ne sont pas des légendes. — Les légendes ne parlent qu'à l'imagination et n'apprennent rien — Ce sont des nouvelles *absolument morales*, prises dans la vie de chaque jour. — Chacune est un exemple et leur note est profondément humaine :

Se dévouer pour sa famille, la Patrie, la société ; être un homme et un homme de cœur

Tous les sujets se rattachent à l'existence journalière, à ce qui nous touche de plus près, à ce qui doit nous faire bons.

Hors du domaine de la fiction, ils sont dans la limite du possible, accessibles aux forces et aux facultés humaines !

L'enfant ne peut que les aimer, s'en imprégner car il a le droit de se dire :

« Je puis faire aussi bien, dès l'instant qu'il me faut que de la volonté et du cœur ».

Prix : 2 francs.

ACHILLE OFFROY

A DAMMARTIN (Seine-et-Marne)

BICYCLETTES, TANDEMS
et fauteuils roulants PEUGEOT

PEUGEOT La grande Marque Nationale en vue de se mettre à la portée de tous les acheteurs vient de créer une bicyclette routière absolument garantie comme solidité, rigidité, et contre tout vice de construction pouvant porter le poids de 110 Kil. sur toutes routes.

Cette machine munie de pneus Jackson pur para 1897 est offerte à MM. les amateurs au prix de 290 francs.

Plaque d'identité, grelot et accessoires compris.

CHARBONS DE TOUTES PROVENANCES
OKES des Sociétés du Nord et de l'Est

ANTHRACITES

FORGES LAVÉES de Premier Choix
Briquettes pleines, perforées
Grilles en fer — Meubles de Jardin

GROS — 1/2 GROS

Librairie-Papeterie E. LEMARIÉ

Articles de Piété

Four Première Communion.

PAROISSIENS, CHAPELETS, IMAGERIE.

Impression spéciale de Souvenirs
Chromolithographie et Photographie

PRIME musicale gratuite
PIANISTES Lecteurs de la
PETITE GAZETTE
Découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse, à M. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez gratis et franco, un joli morceau de musique pour piano.

Pour EVITER les MALADIES lisez le

JOURNAL DE LA SANTÉ

Paraissant tous les DIMANCHES
en 32 pages avec gravures

Consultations gratuites. - 2 n° spéc. franco.

ABONNEMENT par an France 6 fr.

Union postale 8 fr.

Paris 5, Boulevard Montmartre

BUREAU DE PLACEMENT

POUR LES DEUX SEXES

et pour tous métiers

S'adresser à M. BONNIN, 126 Grande-Rue.

Chantier-Docks de la Gare de
DAMMARTIN-JUILLY
L. DESCHAMPS

en face la gare à Saint-Mard

CHARBONS DE TERRE au CHANTIER les 100^{ks}

Grosse Gailleterie française 1/2 gras
sans fumée 1^{re} qualité 3.50

Grosse Houille Charleroi, 1/2 gras
sans fumée, 1^{re} qualité (tous gros
morceaux sans aucune fine) 3.80

Gailetin de même qualité 4 »

Têtes de moineaux lavées, 1^{re} qualité. 3.70

Boulets ovoïdes p^r chauffage économ. 3 »

Anthracite anglais, 1^{re} qualité. . . . 5.50

Charbon de forge (noisettes). . . . 2.80

Coke de gaz n° 0 . . . 1 hectolitre . 1.60

Charbon industriel et Briquettes,
depuis 24 fr. 50 les 1000 kilos en gare.

CADEAU-PRIME Tout achat de 1000 kil. au chantier donne droit à un joli dessous-de-plat à pied en métal, émaillé, vert-clair, décoratif et préservant la nappe de toile crée.

Sable de rivière, Caillou, Meulière,
Gravier et Mignonnette pour jardins
Briques blanches, rouges et réfractaires.
Chaux vive et Chaux hydraulique.
Ciments et Tuyaux en grès.
Tuiles, Poteries, Chaperons de murs
Carreaux très durs (Beauvais et St-Paul)

Fers pour solives (grandes longueurs).
Fers de tous les profils.

Tôle — Acier — Fonte — Zinc — Plomb
Grillage galvanisé, Ronces, Fils, Poteaux
Pointes. . . . depuis 1 fr. 35 le paquet

Pelles acier fondu, bout trempé. . . 1.10

Dèches, Louchets, 1^{re} qual. garant. 4 »

Fourches à cailloux, 9 dents 7.50

Fourches et crocs à fumier, 4 dents. . 2.75

Fourches à bêcher, 4 dents. . . . 3.80

1m65 1m80 2m10

Fourches à foin, 2 dents 1.40 1. 0 1.75

— — 3 dents 1.90 2 » 2.20

Rateaux, Poulies de puits. Boulons

Seaux solides, tôle galvanisée . . . 1.60

Seaux d'écurie, — — . . . 3.20

Arrosoirs, Lessiveuses.

Tuyaux, Gueules-de-loup.

Bois de construction : Chêne et Sapin
Planches brutes et rabotées. Moulures
Planches de Lorraine, 2^e choix, la p. 2.10

Vente en détail aux prix du gros

Directeur-Gérant E. LEMARIÉ

Imp. E. Lemarié à Dammartin